

**Budget participatif : à vous
de décider !**



La ville a lancé en septembre 2023 la deuxième édition du budget participatif doté d'une enveloppe de 20 000 €. Après la phase de dépôt des projets et l'étude de faisabilité, voici venue celle du vote !

Le budget participatif est un nouvel outil de participation citoyenne mis en œuvre pour intégrer les Saint-Marcellinois au cœur de l'action communale. Pour cette deuxième édition, 12 dossiers ont été déposés. Après l'étude de faisabilité, 2 projets ont été jugés conformes au cahier des charges.

2 projets soumis au vote

– Le Coteau pause-lien-info est un aménagement, à l'entrée du

quartier des Coteaux, d'un ensemble 3 en 1 : 1 point repos (1 ou 2 bancs avec protection contre le soleil), 1 point d'informations (1 panneau d'affichage), 1 point culture (une boîte à livres). Le but est de renforcer les liens entre les habitants du quartier.

Porteuse du projet : Wahiba Robert

– Carrés potagers. L'idée est d'équiper la commune avec des carrés potagers. Outils pédagogiques avec leur système de récupération des eaux de pluie et d'arrosage, ils sont conçus de manière à laisser remonter l'évaporation du réservoir dans la jardinière afin de garder le substrat humide. Il faut y intégrer une famille de lombric pour leur bon fonctionnement.

Porteur du projet : Boris Tonarelli

Les projets sont présentés sur le site de la ville et les votes seront ouverts jusqu'au 30 avril (par internet ou en remplissant un bulletin mis à disposition à l'accueil de l'hôtel de ville et à l'accueil de l'espace Riondel).

Le projet lauréat verra le jour en 2024.



Je vote pour

- Choix 1 : Le Coteau pause-lien-info
- Choix 2 : Carrés potagers

Nom et prénom

Adresse

Département

Mail

Les informations recueillies sont transmises aux personnes en charge du traitement de votre demande. En cochant cette case, je consens expressément à ce que mes données puissent

faire l'objet d'un traitement informatisé dans le cadre du traitement de ma demande.

[Vote](#)

Budget participatif : 2e édition

La ville lance la deuxième édition du budget participatif doté d'une enveloppe de 20 000 €. Le principe : vous proposez des projets et vous décidez lequel sera réalisé !

Chaque Saint-Marcellinois dès 14 ans peut proposer des idées concrètes.

Quels types de projets ?

- Être d'intérêt commun, respecter les valeurs républicaines et relever des compétences de la ville
- Être techniquement, financièrement et juridiquement réalisable
- Prendre en compte le développement durable
- Concerner un lieu public et accessible à tous sur le territoire communal
- Être cohérent et compatible avec les projets du territoire
- Concerner des dépenses d'investissement et ne pas entraîner de dépenses excessives de fonctionnement
- Le projet ne doit pas être déjà en cours d'exécution ou la ville ne doit pas avoir un projet programmé sur le site

d'implantation ciblé

Calendrier

- Jusqu'au 31 octobre 2023 : dépôt des projets.
- Novembre 2023 : étude de faisabilité des projets
- Décembre 2023 : présentation des projets
- Janvier 2024 : vote des projets

Contact : democratie.participative@saint-marcellin.fr

Budget participatif

2e budget participatif : à vous de décider !

La ville a lancé en septembre 2023 la deuxième édition du budget participatif doté d'une enveloppe de 20 000 €. Après la phase de dépôt des projets et l'étude de faisabilité, voici venue celle du vote !

Le budget participatif est un nouvel outil de participation citoyenne mis en œuvre pour intégrer les Saint-Marcellinois au cœur de l'action communale. Pour cette deuxième édition, 12 dossiers ont été déposés. Après l'étude de faisabilité, 2 projets ont été jugés conformes au cahier des charges.

2 projets soumis au vote

- *Le Coteau pause-lien-info* est un aménagement, à l'entrée du quartier des Coteaux, d'un ensemble 3 en 1 : 1 point repos (1

ou 2 bancs avec protection contre le soleil), 1 point d'informations (1 panneau d'affichage), 1 point culture (une boîte à livres). Le but est de renforcer les liens entre les habitants du quartier.

Porteuse du projet : Wahiba Robert

– *Carrés potagers*. L'idée est d'équiper la commune avec des carrés potagers. Outils pédagogiques avec leur système de récupération des eaux de pluie et d'arrosage, ils sont conçus de manière à laisser remonter l'évaporation du réservoir dans la jardinière afin de garder le substrat humide.

Porteur du projet : Boris Tonarelli

Vous proposez, vous décidez !

La ville a mis en place un budget participatif qui financera



des projets initiés
habitants.

directement par les

Qui peut proposer des idées ?

- Tous les Saint-Marcellinois à partir de 14 ans

Quel type de projet ?

Les projets devront respecter les règles suivantes :

- Être d'intérêt commun, respecter les valeurs

- républicaines et relever des compétences de la ville
- Être techniquement, financièrement et juridiquement réalisable
 - Prendre en compte le développement durable
 - Concerner un lieu public et accessible à tous sur le territoire communal
 - Être cohérent et compatible avec les projets du territoire
 - Concerner des dépenses d'investissement et ne pas entraîner de dépenses excessives de fonctionnement
 - Que le projet lui-même ne soit pas déjà en cours d'exécution ou que la Ville n'ait pas déjà un projet programmé sur le site d'implantation ciblé

Sélection des projets

- Sont soumis au vote les projets ayant fait l'objet d'une analyse technique positive, n'induisant pas de coûts de fonctionnement directs excessifs.
- Les porteurs de propositions, ainsi que les habitants associés aux propositions, ayant reçu un avis négatif sont informés des raisons du refus.

Modalités de vote

- Avoir 14 ans ou plus
- Scrutin majoritaire. Dans le cas où le projet retenu n'engagerait pas l'ensemble de l'enveloppe dédiée, il sera envisagé en lien avec les référents de quartier de mettre en œuvre un projet supplémentaire.
- Vote numérique sur www.saint-marcellin.fr ou en remplissant un bulletin mis à disposition à l'accueil de l'hôtel de ville et à l'accueil du Riondel.

Calendrier

- 30 novembre 2023 : dépôt des projets.

- Décembre 2023 à février 2024 : étude de faisabilité des projets et présentation des projets
- Mars-avril 2024 : vote des projets

[Flyer budget participatif 2023](#)

[Fiche projet](#)

1er budget participatif

10 dossiers ont été déposés et examinés par une commission qui en a retenu 2. Les habitants ont voté du 30 janvier au 28 février 2023. Le street workout sera installé courant octobre 2023.

- **Projet 1 : Aménagement d'un projet 3 en 1 quartier des Coteaux** (Wahiba Robert): 38,56 % des voix
- **Projet 2 : Création d'un street workout (Daoud Benkenane)** : 61,44 % des voix.

Mars

Référents de quartier

La ville a lancé un appel à candidatures pour désigner les



référents de quartier qui seront en binôme avec des élus dans chaque secteur de Saint-Marcellin.

Les missions

Ils ont pour mission de faire remonter les problématiques des quartiers : sécurité, circulation, environnement... afin de trouver les réponses les plus adaptées pour améliorer la vie quotidienne. Le rôle des référents est de traiter de sujets structurants pour le quartier, pas de relever toutes les petites incivilités du quotidien. Ces référents sont un outil de lien citoyen pour répondre au mieux aux préoccupations et aux attentes des Saint-Marcellinois.

Les référents

Secteur centre-ville : Isabelle ATTARD/Patricia ODDOUX

Secteur Coteaux/Saulaie : Françoise BLAISE/Christian DREYER

Secteur Savouret/Riondel/Joud : Wahiba ROBERT –

Secteur de la Plaine : Patricia BERTHOLET/Bernard FESTIVI

Secteur Ouillères/Mollard : Marie-France GERMAIN

Secteur Rony/Vercors : Liamena GHEIZAL/Monique VINCENT

Les dispositifs de participation

Référents de quartier, budget participatif, marches urbaines, ateliers de concertation, conseil municipal des jeunes... l'implication des habitants est l'un des fils conducteurs de l'action municipale. Objectif : donner la parole aux Saint-Marcellinoises et aux Saint-Marcellinois.

Conseil municipal jeunes

Créé en 2010, le conseil municipal jeunes (CMJ) est né de la



volonté de la municipalité d'associer les jeunes Saint-Marcellinois à la vie de la commune et au fonctionnement des institutions, en sensibilisant à la citoyenneté et en renforçant la démocratie participative. Le nouveau CMJ – dont l'installation s'est déroulée en mars 2022 – se réunit une fois par mois et dispose d'un budget de 10 000 € en investissement et de 5 000 € en fonctionnement. Des réunions thématiques sont organisées toute l'année.

La Fabrik : les habitants au cœur du projet

La Fabrik des initiatives citoyennes a ouvert ses portes en 2018. En 2020, la Municipalité et le comité habitants ont voulu aller plus loin et obtenir l'agrément « centre social », effectif depuis janvier 2021. Il s'articule autour de 4 axes : l'accueil, la valorisation du savoir-faire des habitants et le renforcement du pouvoir d'agir des familles et de l'accès aux droits.

Dans le cadre de la politique de la ville, La Fabrik gère aussi le Fonds de participation habitants (FPH) qui permet aux Saint-Marcellinois de développer des projets en faveur du lien social, du vivre-ensemble et du cadre de vie.

De nouveaux dispositifs

La municipalité a souhaité mettre en place de nouveaux dispositifs de consultation des habitants.

Des référents de quartier

La ville a lancé un appel à candidatures pour désigner les référents de quartier qui seront en binôme avec des élus dans chaque secteur de Saint-Marcellin. Ils ont pour mission de faire remonter les problématiques des quartiers : sécurité, circulation, environnement... afin de trouver les réponses les plus adaptées pour améliorer la vie quotidienne.

Un budget participatif

La ville va mettre en place un budget participatif qui financera des projets initiés directement par les habitants. Les conditions pour pouvoir voter : il faut être habitant de Saint-Marcellin et avoir au moins 14 ans. Les premiers projets financés par le budget participatif doté de 20 000 € verront le jour en 2023.

Ateliers de concertation autour des projets urbains

Suite à la réunion publique du 8 mars 2022 présentant le dispositif de revitalisation du territoire, une démarche de concertation s'est traduite par 3 marches urbaines suivies par 2 ateliers participatifs regroupant près de 300 personnes. Une réunion publique s'est déroulée le 7 juillet.

Atlas de la biodiversité

Le Parc régional du Vercors, en partenariat avec 38 communes, dont Saint-Marcellin, met actuellement en place un atlas de la biodiversité communale. Après une présentation en mars 2022, 2 ateliers au printemps, des actions sont prévues autour de la

biodiversité avec les habitants notamment des observations pour inventorier les espèces présentes sur la commune.

Des enquêtes auprès des habitants

Afin d'associer les habitants aux réflexions des élus municipaux, des enquêtes sont proposées grâce aux différents supports de communication de la ville (Saint-Marcellin magazine, site internet...) comme cela a été le cas avec le questionnaire sur le marché nocturne. 231 personnes ont répondu à cette enquête qui a permis de déterminer le jour, l'heure et les produits les plus adaptés aux attentes des Saint-Marcellinois.

Des conseils municipaux en Facebook live

Depuis mars 2021, la ville retransmet en direct sur Facebook les séances du conseil municipal et en rediffusion pour permettre aux Saint-Marcellinois de suivre l'intégralité des débats, un souhait également porté par les groupes d'opposition.

Les élus à votre écoute

Autre nouveauté, afin d'établir un contact plus direct avec les habitants, des permanences sont organisées depuis le 4 juin 2022 les samedis matin de 9 h à 11 h sans rendez-vous à l'hôtel de ville. Reprise le 3 septembre 2022.

Les élus à votre écoute

Afin d'établir un contact plus direct avec les habitants, des



permanences avec les élus sont organisées
les samedis matin de 10 h à 11 h 30 sans rendez-vous à l'hôtel
de ville.